

▼M13

## ANNEXE VI

ANNEXE 42 bis

## COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

1. Demandeur (raison sociale de la compagnie maritime ou de son représentant et adresse complète) <input type="checkbox"/>	Numéro de série:  <p style="text-align: center;"><b>CERTIFICAT DE LIGNE MARITIME RÉGULIÈRE</b></p> <p style="text-align: center;">— Article 313 bis du règlement (CEE) n° 2454/93</p>
2. Ports concernés (route avec ordre fixe des escales):	
3. Navires affectés à la ligne maritime régulière:	
4. Autres informations	
5. Déclaration de la compagnie maritime ou de son représentant  Je soussigné déclare que les navires affectés à la ligne régulière faisant l'objet de la présente demande: 1) circulent seulement entre des ports situés sur le territoire douanier de la Communauté, 2) ne font escale ni en dehors du territoire douanier de la Communauté, ni dans une zone franche d'un port situé sur ce territoire et 3) n'effectuent aucun transbordement en haute mer.  Date: ..... (signature) .....	
A. Autorités douanières ayant délivré le certificat de ligne maritime régulière .....  Nom: ..... Date: ..... Cachet Adresse:  État membre: ..... (signature)•	